

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-98 du 4 Avril 1981

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie, de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter
du 4 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 4 Avril 1981, le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du
Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGC 4 SPD 2 MIMB-MF 6
Autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 LNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-